



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} février 2007
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour la période allant du 9 août 2006 au 26 janvier 2007

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1704 (2006) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a créé la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) et a prié le Secrétaire général de le tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation sur le terrain et de l'exécution du mandat de la Mission. Il décrit les principaux faits nouveaux survenus au Timor-Leste depuis le rapport du 8 août 2006 (S/2006/628), dans lequel il était noté que la crise dans le pays était loin d'être résolue et que de nombreux facteurs déterminants ne pourraient être traités que dans une perspective à long terme. L'engagement à long terme de la communauté internationale à l'égard du Timor-Leste reste un facteur critique pour permettre à cette nouvelle nation de revenir sur la voie de la stabilité et du développement dans un climat de gouvernance démocratique, responsable et participative.

2. Au 26 janvier 2007, les effectifs de la composante civile de la MINUT s'établissaient comme suit : 156 fonctionnaires recrutés sur le plan international (52 femmes), 382 agents recrutés sur le plan national (47 femmes) et 1 313 policiers (79 femmes), ainsi que 33 officiers de liaison et officiers d'état-major (1 femme). La Mission est dirigée par mon Représentant spécial, Atul Khare, assisté par deux représentants spéciaux adjoints, l'un pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit, Eric Tan Huck Gim, et l'autre pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination de l'aide humanitaire, Finn Reske-Nielsen. Ce dernier a également été mon Représentant spécial par intérim du 22 septembre au 11 décembre 2006. Jusqu'au 22 septembre, mon ancien Représentant spécial, Sukehiro Hasegawa, a continué à exercer les fonctions de chef de la Mission. La MINUT fonctionne comme une mission intégrée qui vise à réunir les différents acteurs du système des Nations Unies chargés du maintien de la paix, de la consolidation de la paix, de l'aide humanitaire et du développement. Pour s'acquitter de ses tâches, la MINUT coopère également avec tous les autres partenaires concernés, notamment les institutions financières internationales et les donateurs ainsi que le Gouvernement timorais et d'autres parties prenantes au niveau national, et coordonne ses activités avec les leurs.



II. Évolution de la situation politique depuis août 2006

A. Appui au dialogue et à la réconciliation

3. À la suite de ce qui a été perçu comme une impasse politique de haut niveau après le point culminant de la crise d'avril-mai 2006, les dirigeants nationaux et d'autres acteurs ont pris des mesures en vue de promouvoir le dialogue national et la réconciliation politique. En novembre 2006, sous les auspices de la Commission pour le dialogue mise en place par le Président Kay Rala Xanana Gusmão, des dialogues politiques de niveau intermédiaire, auxquels ont principalement participé les partis politiques et des représentants de la société civile, ont été engagés. Ils ont été suivis par un dialogue politique de haut niveau avec la participation de hauts responsables gouvernementaux, de dirigeants des partis politiques, et des commandants des forces armées et de la police nationale timoraises. La réunion publique attendue depuis longtemps entre le Président Gusmão et l'ancien Premier Ministre Mari Alkatiri, qui a eu lieu le 8 décembre et a été la première réunion tenue depuis la démission de ce dernier, a été un événement prometteur sur la voie du rétablissement de relations de coopération en vue de la promotion d'objectifs nationaux.

4. Le 10 décembre, une cérémonie de paix traditionnelle a réuni en public les dirigeants du pays, notamment le Président Gusmão, le Premier Ministre, José Ramos-Horta, le Président du Parlement, Francisco « Lu-Olo » Guterres, et l'ancien Premier Ministre Alkatiri. À cette occasion, le Président Gusmão, au nom des quatre organes de souveraineté de l'État – la présidence, le Parlement, le Gouvernement et le pouvoir judiciaire –, a notamment reconnu publiquement la responsabilité collective de la crise. Des excuses analogues ont été faites par le commandant des forces armées timoraises [Falintil-Forças Armadas de Defesa de Timor-Leste (F-FDTL)] et l'ancien commandant général de la Police nationale timoraise [Policia Nacional de Timor-Leste (PNTL)] au nom de leurs institutions respectives chargées d'assurer la sécurité nationale.

5. Ces réunions, qui ont été suivies par des mesures concrètes de collaboration, pourraient marquer le début d'un processus visant à surmonter l'impasse politique. De plus, à la suite de réunions privées facilitées par le Président, des démonstrations publiques d'une intention de réconciliation entre les commandants et les officiers des services de sécurité nationale et de défense pourraient, de manière analogue, constituer un premier pas fait pour regagner la confiance de la population à l'égard de l'appareil de sécurité nationale, ainsi que pour instaurer des relations de travail dans le respect mutuel entre les services de sécurité nationale et de défense reconstitués et reformés. La coopération pratique entre soldats non armés et policiers sélectionnés dans le cadre de la fourniture d'une assistance à la réinsertion dans la communauté de personnes déplacées à Dili a été une première manifestation publique de relations de travail de ce type.

6. Parallèlement à ces activités de haut niveau, le dialogue au niveau communautaire s'est poursuivi dans le cadre du programme « Simu-Malu » (« S'accueillir les uns les autres ») dirigé par le Gouvernement et la Commission pour le dialogue mise en place par le Président. Ces activités, menées au niveau communautaire, principalement à Dili, avaient pour but de faciliter la réinsertion des déplacés et de faire face au problème de la fragmentation sociale qui a suivi la vague de violence est-ouest et les combats entre gangs dans divers quartiers, en

particulier aux alentours des camps de déplacés. Ces activités ont été appuyées par la MINUT et les organismes des Nations Unies, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires assurant la coordination avec les organisations non gouvernementales internationales et nationales et les forces internationales de sécurité déployées par l'Australie et la Nouvelle-Zélande au Timor-Leste à la demande du Gouvernement (« les forces internationales de sécurité »). Ces processus, dirigés par le Gouvernement timorais, ont contribué à réduire le nombre d'incidents violents entre sections de certains camps de déplacés et gangs de quartiers voisins.

7. Mon Représentant spécial et les dirigeants de la MINUT ont usé de leurs bons offices politiques auprès des dirigeants timorais pour appuyer le dialogue amorcé entre les dirigeants politiques, les forces de sécurité nationale et de défense, les partis politiques et d'autres acteurs concernés et au sein de ces groupes. Outre qu'ils ont participé aux réunions et manifestations pertinentes, ils ont aussi coordonné avec d'autres leur action à l'appui des efforts de réconciliation nationale, en particulier avec l'envoyé spécial du Gouvernement norvégien et les représentants du Club de Madrid. En exerçant ses bons offices, la MINUT s'est efforcée de rassembler tous les membres du corps politique timorais, en prévision de la présentation et du suivi du rapport de la Commission spéciale d'enquête indépendante (voir par. 18 ci-après) et pour rapprocher les positions des diverses parties sur les questions de sécurité et les questions électorales. Pour faciliter les communications et une coordination systématiques au niveau le plus élevé entre le Président, le Gouvernement, le Parlement et la MINUT sur toutes les questions ayant trait au mandat de la Mission, il a été créé un comité de coordination de haut niveau qui a tenu le 10 janvier 2007 la première de ses réunions prévues sur une base bimensuelle, et devrait tenir la deuxième le 29 janvier.

8. Malgré les efforts déployés pour promouvoir la réconciliation nationale et favoriser la cohésion sociale, l'action menée par le Timor-Leste pour consolider la paix dans le pays continue à se heurter à de nombreux défis qui risquent de s'aggraver au cours des prochains mois, alors qu'il se prépare pour les premières élections nationales à se tenir depuis l'indépendance, le 20 mai 2002. Les appels à la responsabilité politique et à la justice suite aux événements qui se sont produits en avril et mai 2006 continuent à se faire entendre de toutes parts dans de nombreuses sections de la population, et pourraient prendre une importance croissante au cours de la campagne électorale. La justice est vue à juste titre comme une condition préalable essentielle à une réconciliation nationale durable.

9. Les plaintes des « pétitionnaires » – membres des forces armées timoraises qui ont été révoqués (voir document S/2006/628, par. 3) –, qui étaient à l'origine de la crise politique et de l'insécurité en avril et en mai, n'ont pas encore reçu de réponse. La plupart des 594 soldats révoqués sont restés dans leurs villages, essentiellement dans l'ouest du pays, tandis que le Gouvernement continue à mettre en œuvre le programme de subvention en faveur de chaque soldat. Une « Commission de notables », créée en mai 2006 et composée de 10 membres nommés par les organes de souveraineté de l'État, l'Église et la société civile pour examiner les allégations faisant état de discrimination et de traitements injustes présentées par les pétitionnaires, a continué à étudier la question.

10. En outre, le groupe armé dirigé par le commandant de la police militaire des F-FDTL, Alfredo Reinado, qui s'est enfui de la prison de Becora avec 56 autres

prisonniers le 30 août, a continué à être un sujet de préoccupation, non seulement parce qu'il symbolise le sentiment général d'impunité, mais aussi parce qu'il est à craindre que cette question ne soit exploitée à des fins politiques au cours de la campagne électorale. Le commandant des F-FDTL a pris des mesures au nom du Gouvernement pour engager un dialogue avec le commandant Reinado en vue du cantonnement de son groupe armé, afin de réduire le risque de problèmes de sécurité et de permettre au processus judiciaire de se poursuivre. Une première réunion entre le commandant des F-FDTL, le général de brigade Taur Matan Ruak, et le commandant Reinado a eu lieu le 21 décembre. À la demande du Président, du Premier Ministre et du Président du Parlement lors de la réunion de coordination de haut niveau du 10 janvier 2007, une délégation tripartite a été créée pour engager le dialogue avec le commandant Reinado. Cette délégation, comprenant des représentants du Gouvernement, du Président, du Parlement, du ministère public et des F-FDTL et accompagnée par mon Représentant spécial adjoint Tan et des représentants des forces internationales de sécurité, a rencontré deux fois le commandant Reinado pour essayer de le convaincre de se soumettre au processus judiciaire. La poursuite du dialogue est prévue. En fin de compte, les 55 autres fugitifs qui se sont enfuis de la prison de Becora (voir plus loin, le paragraphe 30), y compris le commandant Reinado, doivent se rendre afin que la justice puisse suivre son cours.

11. Les relations amicales entre le Timor-Leste et l'Indonésie ont continué à être renforcées. Le 18 décembre, le Président Gusmão s'est rendu en visite officielle en Indonésie, où il a discuté avec le Président Yudhoyono et d'autres responsables du Gouvernement indonésien du renforcement de la coopération frontalière et du développement des investissements indonésiens au Timor-Leste. La situation le long de la frontière entre le Timor-Leste et l'Indonésie est restée relativement calme, en dépit de quelques cas de contrebande illégale d'animaux et de marchandises. Un incident mineur concernant une incursion transfrontalière, à l'occasion duquel une patrouille composée de sept soldats indonésiens et trois civils ont été temporairement détenus par la police frontalière du Timor-Leste dans le district d'Oecusse, a été rapidement réglé le 22 décembre. Tous les soldats et civils ont été ramenés à la frontière indonésienne quand il est apparu clairement qu'il y avait eu un malentendu au sujet du protocole à suivre pour visiter le côté opposé.

B. Appui au processus électoral

12. Des progrès ont été accomplis dans la mise en place du cadre juridique et réglementaire nécessaire pour les élections. Les lois relatives à la Commission électorale nationale, ainsi qu'aux élections parlementaires et présidentielles, ont été adoptées par le Parlement et sont entrées en vigueur le 29 décembre 2006. D'après la loi relative aux élections parlementaires, il faut qu'un candidat sur quatre inscrits sur la liste de chaque parti soit une femme. Bien qu'elles n'aient pas été adoptées par consensus, ces trois lois représentent un compromis entre les positions du parti majoritaire Fretilin et des partis d'opposition. Des préoccupations initiales, qui ont conduit de nombreux partis de l'opposition à protester contre la loi relative à la Commission électorale nationale et les lois relatives aux élections parlementaires, semblent avoir été dissipées quand un certain nombre de ces partis ont assoupli leurs positions, initialement hostiles. Néanmoins, certains continuent à critiquer la disposition de la loi relative à la Commission électorale nationale, qui place le

Secrétariat technique de l'administration électorale sous l'autorité du Ministère de l'administration nationale. Le Président a engagé de larges consultations avec le Gouvernement et les partis politiques au sujet des dates des élections.

13. Tout au long de ce processus, la MINUT a fourni des avis juridiques aux dirigeants timorais, aux partis politiques et à d'autres acteurs principaux et les a rencontrés pour les encourager à faire des compromis et les engager à avancer rapidement pour que toutes les parties respectent le calendrier prévu pour les élections. La MINUT use également de ses bons offices pour encourager tous les acteurs concernés à s'engager publiquement à renoncer la violence et à respecter les processus démocratique et juridique, afin que les élections contribuent à unifier le peuple du Timor-Leste au lieu de le diviser.

14. Bien que les trois lois électorales ne soient pas encore entrées en vigueur, il faut que le règlement intérieur et les codes de conduite complémentaires soient élaborés et approuvés par la Commission électorale nationale afin qu'un cadre juridique électoral complet puisse être mis en place. Il faudra également sélectionner pour le secrétariat de la Commission électorale nationale des membres qui soient acceptables pour les partis politiques, prévoir des locaux et fournir un appui logistique pour permettre à la Commission d'exercer efficacement ses fonctions d'organe de supervision. La Commission, composée de 15 membres, a été nommée à la mi-janvier. Le Président, le Parlement national et le Gouvernement ont chacun nommé trois personnes, tandis que le pouvoir judiciaire, le ministère public et les défenseurs publics en ont chacun nommé une, de même que l'Église catholique, les autres confessions et les organisations de femmes. Sur les 15 membres de la Commission, cinq sont des femmes. La MINUT, par l'intermédiaire de ses conseillers électoraux, s'est engagée à fournir une assistance à la Commission et à appuyer ses membres.

15. Le Secrétariat technique de l'administration électorale a commencé ses travaux pour mettre à jour la liste des électeurs dans les différents districts. Toutefois, le processus d'inscription proprement dite sur les listes électorales doit être supervisé par la Commission électorale nationale, et ne pourra donc commencer que lorsque cet organe aura été véritablement établi. La MINUT a fourni huit conseillers au Parlement et au Gouvernement, ainsi que 43 agents supplémentaires, principalement dans les districts, pour aider les membres du Secrétariat technique à préparer l'appui logistique, assurer la formation des responsables et organiser des programmes d'éducation des électeurs. Les autorités timoraises, avec l'appui de la MINUT, auront la lourde tâche de veiller à assurer la pleine participation des partis politiques et de l'ensemble de la population au processus électoral, de former les agents des partis et d'organiser l'éducation civique et l'éducation des électeurs durant la période qui reste à courir avant les élections.

16. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) continue à appuyer le processus électoral au moyen de projets de renforcement des capacités visant à développer la capacité institutionnelle des organes de gestion des élections. La MINUT a mis en place un mécanisme intégré de coordination pour renforcer l'approche « une ONU » dans le contexte des élections, afin que toutes les dimensions du processus électoral soient prises en compte de manière cohérente et systématique par la Mission et ses partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies. Cette structure de coordination vise à favoriser la circulation de l'information, la communication régulière de messages et une gestion coordonnée

mettant l'accent en particulier sur les aspects juridiques et logistiques et les aspects qui ont trait à la sécurité, à l'information et à la communication, ainsi que sur les questions multisectorielles telles que l'égalité des sexes, les droits de l'homme et la participation de la population. La MINUT, en collaboration avec ses partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies, a encouragé la participation des femmes à tous les aspects du processus électoral.

17. L'Équipe indépendante de certification du processus électoral (voir S/2006/628, par. 54) s'est rendue trois fois au Timor-Leste et a publié trois rapports. Les observations qu'elle a présentées sont fondées sur les normes internationales définissant des élections crédibles et liées à une série de critères définis dans son premier rapport. Ses rapports, qui ont été distribués par la MINUT aux partis politiques et à la population en général contiennent, entre autres, des observations sur la législation approuvée, notamment des recommandations concernant des amendements à y apporter. Il y a lieu d'espérer que les autorités timoraises prendront les mesures voulues pour appliquer les principales recommandations de l'Équipe de certification de manière à assurer la crédibilité du processus électoral.

C. Suite donnée au rapport de la Commission spéciale d'enquête indépendante

18. Le 12 juin 2006, comme suite à la demande formulée par le Gouvernement timorais, j'ai demandé au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de créer une Commission spéciale d'enquête indépendante. La Commission a été chargée de mener une enquête sur les circonstances des incidents survenus les 28 et 29 avril et du 23 au 25 mai, ainsi que sur les événements ou questions connexes qui ont contribué à la crise, et d'en identifier les responsables. En outre, la Commission a été chargée de formuler des recommandations tendant à ce que les auteurs présumés de crimes et de violations graves des droits de l'homme pendant cette période aient à répondre de leurs actes, étant entendu que le Gouvernement timorais considère que c'est à l'appareil judiciaire national qu'il appartient au premier chef de prendre des mesures à cet égard. Le rapport de la Commission (S/2006/822, annexe) m'a d'abord été présenté avant d'être soumis au Parlement le 17 octobre, puis d'être largement distribué dans le pays. Les dirigeants de la MINUT ont préparé le terrain politique de la publication du rapport en fournissant des informations exactes et des éclaircissements concernant le mandat de la Commission et l'état d'avancement de ses travaux aux institutions concernées et aux parties intéressées, ainsi qu'au grand public. En outre, par crainte des éventuelles réactions négatives qui pourraient accompagner la publication du rapport, la MINUT, aidée des forces internationales de sécurité, a pris les mesures de sécurité nécessaires. La Mission a également préconisé vivement, tant en public qu'en privé auprès des dirigeants timorais, que les recommandations de la Commission soient mises en œuvre au plus tôt, en particulier par l'appareil judiciaire.

19. Tant avant la publication du rapport qu'après, les 5 et 17 octobre, le Président, le Président du Parlement national et le Premier Ministre ont publié des déclarations conjointes dans lesquelles ils ont appelé en particulier les partis politiques et la société civile à s'engager en faveur de la paix et de la stabilité afin de mettre fin à la violence. Ils ont également réaffirmé leur respect pour l'indépendance de l'appareil judiciaire et la responsabilité qui lui incombait de mener des enquêtes et des

poursuites supplémentaires, et indiqué que les recommandations contenues dans le rapport de la Commission relatives au pouvoir exécutif devraient être soumises au Conseil des ministres. Les dirigeants timorais ont rappelé à mon Représentant spécial qu'ils étaient convaincus du besoin de justice et déterminés à faire échec à l'impunité. Lors de la présentation de sa position concernant le rapport de la Commission à l'occasion d'une conférence de presse, le 25 octobre, le commandement des Forces armées du Timor-Leste, tout en affirmant que le rapport ne replaçait pas la crise dans son contexte politique, a réaffirmé qu'il coopérerait avec l'appareil judiciaire et présenté ses excuses au peuple timorais pour les crimes et dégâts commis par les Forces armées. Il a également proposé de créer une Commission d'enquête parlementaire complémentaire. Le FRETILIN, dans une déclaration de son Comité central datée du 29 octobre présentant son analyse des origines du conflit, a indiqué que le rapport de la Commission comportait des lacunes et qu'il passait sous silence les causes réelles de la crise et certains faits importants, et a maintenu que justice devait être rendue.

20. Le 8 novembre, le Parlement a créé une Commission parlementaire spéciale comptant sept membres, chargée notamment d'étudier le rapport de la Commission spéciale d'enquête indépendante. La Commission parlementaire a présenté ses conclusions au Président du Parlement le 12 décembre. Après avoir examiné ce rapport, le Parlement adopté une résolution, le 9 janvier 2007, par laquelle il adoptait les recommandations de la Commission spéciale d'enquête indépendante et les recommandations additionnelles de la Commission parlementaire spéciale. Dans cette résolution, le Parlement a également déclaré qu'il prendrait les mesures politiques et législatives nécessaires à la mise en œuvre de ces recommandations. Le Parlement a chargé le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice de superviser la mise en œuvre des recommandations et de lui en rendre compte tous les mois, et a créé une commission d'enquête parlementaire afin d'identifier les faits et les origines de la crise qui n'avaient pas été étudiés par la Commission spéciale d'enquête indépendante. Le Parlement a aussi recommandé que l'Organisation des Nations Unies mène une enquête afin de faire pleinement la lumière sur la participation du BUNUTIL aux événements du 25 mai 2006 (voir S/2006/628, par. 9).

21. Le 1^{er} décembre, le Conseil des ministres a approuvé la résolution concernant les mesures d'assistance et d'indemnisation de victimes de la crise. Un projet de décret-loi actuellement en cours d'élaboration instituera un régime de pension spécial pour les familles des membres de la PNTL et des F-FDTL morts en servant l'État et pour les membres devenus handicapés à vie comme conséquence directe de la crise. Le Gouvernement a prié les familles des civils décédés et les civils blessés lors de la crise ou qui ont perdu des biens de se faire connaître afin qu'ils reçoivent une aide financière.

22. Plusieurs procédures judiciaires relatives aux événements d'avril et mai 2006, certaines entamées avant la publication du rapport de la Commission, étaient en cours. Le procès de l'ancien Ministre de l'intérieur Rogerio Lobato, accusé d'abus de confiance, de trouble de l'ordre public avec usage illicite d'armes, d'homicide involontaire et de tentative d'homicide, et de trois coaccusés arrêtés pour possession illégale d'une arme à feu, a commencé le 30 novembre 2006. Il a immédiatement été suspendu en raison de l'absence de l'un des coaccusés. Le 28 décembre, des coups de feu auraient été tirés par des inconnus en direction du domicile de l'un des principaux témoins dans cette affaire. En réaction, des mesures de protection des

témoins ont été mises en place par la police de la MINUT. Le procès a repris le 9 janvier 2007 et, malgré la présence de plus de 800 manifestants venus soutenir l'ancien ministre à l'ouverture le premier jour, s'est déroulé sans incident. Le 12 janvier 2007, le tribunal de district de Dili a placé trois membres des Forces armées et un membre de la police nationale en détention préventive suite à l'agression par balles de membres de la police nationale sans armes le 25 mai 2006, au cours de laquelle 8 policiers avaient trouvé la mort et 25 autres ainsi que 2 membres de la police du BUNUTIL avaient été blessés. Un commandant de district adjoint et deux membres de la police nationale du Timor-Leste sont en détention préventive pour possession illégale d'armes à feu, tandis qu'un civil initialement écroué pour meurtre a été mis en liberté conditionnelle par le tribunal et devra se présenter aux autorités une fois par semaine en attendant son procès. La MINUT a suivi régulièrement le déroulement des audiences et en a assuré la sécurité lorsque nécessaire. L'ancien Premier Ministre Alkatiri a continué de faire l'objet d'une enquête du Procureur général pour distribution d'armes mais n'a pas été inculpé. Un député, Leandro Isaac, est également visé par une enquête du Procureur général pour possession d'arme et est accusé d'avoir participé à l'affrontement armé survenu au domicile du commandant des F-FDTL les 24 et 25 mai 2006.

23. Le 29 novembre 2006, le Procureur général a demandé l'assistance des Nations Unies pour le recrutement d'un procureur international comme Procureur général adjoint chargé d'enquêter sur les personnes impliquées dans les incidents cités par la Commission et de les traduire en justice. Un candidat a été identifié conjointement par les autorités timoraises compétentes et la MINUT et le financement nécessaire a été obtenu auprès des donateurs. La MINUT et le PNUD ont également poursuivi leur collaboration avec leurs partenaires nationaux et internationaux en vue de renforcer les ressources humaines et institutionnelles du système judiciaire.

24. Parallèlement, le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice a poursuivi son enquête portant sur les événements d'avril et mai 2006 et, avec l'aide d'organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme, a assuré le contrôle indépendant de la mise en œuvre des recommandations de la Commission spéciale d'enquête indépendante. L'un des principaux objectifs de ces activités de contrôle est de veiller à ce que les efforts de réconciliation ne soient pas menés au détriment de la justice et de la poursuite des auteurs des crimes commis en avril et mai 2006.

D. Promotion des droits de l'homme et administration de la justice

25. Le Groupe des droits de l'homme et de la justice transitionnelle de la MINUT a travaillé avec le Médiateur pour les droits de l'homme et la justice et les ONG compétentes afin de contrôler et d'observer la situation générale des droits de l'homme. Ce travail a été axé avant tout sur les droits des détenus, même si le droit à la propriété et au logement ont également fait l'objet d'une attention particulière. Les activités de la MINUT visant à renforcer les capacités du Médiateur, ainsi que celles des ONG de défense des droits de l'homme et de la PNTL, sont menées avec l'appui des organismes partenaires compétents des Nations Unies et en collaboration avec eux. Le 29 novembre, le Bureau du Médiateur, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le PNUD ont approuvé un projet de

renforcement des capacités d'une durée de trois ans, dont la mise en œuvre commencera en 2007. Ce projet vise à renforcer la capacité du Bureau du médiateur de suivre la situation des droits de l'homme dans tout le pays et de défendre les droits de l'ensemble de la population, notamment les groupes vulnérables comme les personnes déplacées, les femmes, les enfants et les personnes âgées. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fourni un appui pour les questions fondamentales touchant les enfants, notamment la surveillance policière de proximité, le renforcement du Groupe des personnes vulnérables et la justice pour mineurs, domaine dans lequel il a largement collaboré avec le Ministère de la justice, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un code des mineurs et d'autres instruments législatifs visant à favoriser le respect de la Convention relative aux droits de l'enfant.

26. La lutte contre l'impunité est une question qui va au-delà du champ d'action de la Commission spéciale d'enquête indépendante. L'impunité des forces de police a été battue en brèche avec l'arrestation de quatre officiers de la PNTL en disponibilité au cours des violences survenues à Dili après la crise. Ces officiers sont actuellement en détention préventive. En décembre, le Tribunal de district de Baucau a condamné trois officiers de la PNTL à des peines de prison avec sursis pour la maltraitance d'un détenu vers la fin de l'année 2004.

27. Les difficultés auxquelles se heurte l'appareil judiciaire, décrites dans mon précédent rapport (voir S/2006/628, par. 81 à 88), ont continué de faire obstacle à son fonctionnement efficace. Ces derniers mois, les arrestations effectuées à Dili, en particulier, ont aggravé le retard accumulé dans le traitement des affaires. Le système judiciaire n'étant pas en mesure d'éliminer rapidement les retards et de faire face au nombre croissant d'affaires, il est forcé d'accorder la priorité aux crimes les plus graves. De nombreuses personnes arrêtées pour des infractions mineures sont remises en liberté par les autorités judiciaires en raison du manque de moyens et des erreurs techniques commises lors de la présentation des dossiers. Les poursuites judiciaires sont de plus en plus souvent entravées par l'intimidation des témoins, pour lesquels il n'existe aucun mécanisme de protection. Ces facteurs, auxquels s'ajoute une méconnaissance généralisée des procédures judiciaires au sein de la population, ont renforcé le sentiment général que l'impunité est tolérée. Aux côtés des autorités nationales, la MINUT et le PNUD s'emploient à lutter contre l'engorgement des tribunaux et à encourager le renforcement sur le long terme des capacités des institutions judiciaires, notamment grâce au programme d'appui à la justice du PNUD. Un financement supplémentaire de la part des donateurs sera toutefois nécessaire si l'on souhaite étendre encore les activités de ce programme afin de tenir compte de l'évolution des besoins. La MINUT a entrepris de recruter du personnel qualifié en vue de lancer, en collaboration avec les autorités timoraises compétentes et la société civile, l'examen complet du système judiciaire préconisé dans mon précédent rapport (voir S/2006/628, par. 88).

28. En outre, la MINUT recrute actuellement les experts qui formeront l'Équipe chargée d'enquêter sur les infractions graves, qui aidera le Procureur général à mener à bien les enquêtes commencées par l'ancien Groupe des infractions graves concernant les crimes commis en 1999. Dans cette optique, la MINUT a engagé cinq spécialistes timorais afin de recréer les dossiers du Groupe des infractions graves détruits lors des violences de mai 2006. Le rapport de la Commission Accueil, vérité et réconciliation (CAVR) a été distribué dans tous les districts par le secrétariat technique qui a succédé au CAVR et a été créé par le Président Gusmão le

20 décembre 2005. Le Président a réaffirmé son appui au travail du secrétariat et lui a demandé de poursuivre ses activités jusqu'à ce qu'un nouvel organisme soit mis en place. La Commission Vérité et amitié, instance bilatérale créée par l'Indonésie et le Timor-Leste, a elle aussi poursuivi ses travaux sur les événements de 1999.

III. Rétablissement et maintien de la sécurité publique

A. Police

29. Dès la création de la MINUT, priorité a été donnée au déploiement de la police de la Mission afin d'aider à rétablir et maintenir l'ordre, en particulier à Dili, en tant que condition préalable à l'exécution des autres éléments clefs du mandat de la Mission. La MINUT a intégré à ses effectifs 24 policiers de la précédente mission des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), qui ont constitué le noyau initial de sa composante Police. Par la suite, les policiers qui avaient servi dans les forces internationales de sécurité ont été transférés à la MINUT, à commencer par les policiers individuels et les unités de police constituées du Portugal et de la Malaisie, puis ceux de l'Australie. Parallèlement, des policiers et des unités de police constituées supplémentaires ont été déployés auprès de la MINUT en sorte qu'à la fin du mois de décembre, celle-ci comptait 1 070 policiers sur le terrain, dont 427 dans trois unités de police constituées du Bangladesh, de la Malaisie et du Portugal. Dans le cadre du programme d'orientation des policiers de la MINUT, le Groupe des droits de l'homme et de la justice transitionnelle de la MINUT et d'autres partenaires compétents des Nations Unies ont dispensé une formation à toutes les nouvelles recrues sur le cadre international des droits de l'homme.

30. Bien que la situation générale en matière de sécurité soit restée précaire, il s'est dessiné une tendance au prolongement des périodes de calme et à la réduction du nombre d'incidents violents, en partie du fait de l'élargissement de la présence et de l'accroissement du nombre de policiers de la MINUT au niveau des communautés dans tous les districts du pays, notamment dans les camps de déplacés, où ils travaillent en collaboration avec environ 250 policiers de la PNTL et comptent sur l'appui étroit des forces internationales de sécurité, selon que de besoin. Il y a eu moins de troubles civils à Dili, où le nombre d'incidents signalés est tombé de 20 à 30 par jour en moyenne en septembre et octobre à une moyenne de 10 à 15 de novembre à janvier. Il convient toutefois de replacer ces moyennes dans le contexte des flambées de violence qui se sont produites et qui pourraient continuer à se déclencher à tout moment, comme quand la police de la MINUT a dû désamorcer 49 incidents de jets de pierres au cours d'une seule journée, le 24 octobre, ou quand les incidents violents, les combats de rue et les incendies criminels ont brusquement augmenté les 21 et 22 janvier, à Dili, où ils ont fait quatre morts. Dans l'ensemble, depuis que la MINUT a été créée à la fin du mois d'août, 295 affaires ont été déférées au Département des enquêtes de la PNTL, notamment 53 meurtres, 37 tentatives de meurtre, 26 attaques graves et 45 incendies criminels, 10 viols, et 2 attaques sexuelles contre des mineurs. Sur ces affaires, 256 concernent Dili et 39 le reste du pays. Au total, il y a eu 46 arrestations. Sur les 57 prisonniers, y compris le commandant Reinado, qui se sont enfuis de la prison de Becora le 30 août, deux seulement de ce groupe se sont rendus à la police de la MINUT et sont de nouveau en prison, tandis que les fugitifs restants, qui étaient en

détention préventive, sont toujours en liberté et constituent un grave sujet de préoccupation sur le plan de la sécurité.

31. Comme c'est le cas depuis le début de la crise, au début de 2006, c'est à Dili que la plupart des incidents violents se sont produits, et la sécurité est restée précaire dans divers quartiers de la ville. La violence est-ouest qui sévissait précédemment à Dili et avait fait de nombreux morts et blessés graves, entraîné la mise à feu de maisons et périodiquement impliqué des personnes qui se trouvaient dans les camps de déplacés et les zones avoisinantes, a diminué au cours de la période à l'examen. En revanche, la violence localisée entre gangs de jeunes de certains quartiers et membres de groupes d'arts martiaux rivaux s'est intensifiée. Les incidents de ce type se sont principalement produits à Dili, bien que périodiquement, il en ait aussi été signalés dans d'autres districts. Les pierres, les machettes et les fléchettes de fer sont restées les armes les plus communément utilisées dans ces combats entre gangs et ont parfois fait des morts ou des blessés graves. Les rares incidents au cours desquels des armes à feu et des grenades à main ont été utilisées constituent un sujet de préoccupation croissante. Néanmoins, le niveau général de la violence a baissé ces derniers mois, grâce en partie à l'augmentation des initiatives de dialogue à Dili et au renforcement des efforts de la MINUT pour encourager la participation des collectivités au maintien de l'ordre, ainsi qu'à la mise en place de postes de police supplémentaires dans les zones de conflit et à la création d'une permanence téléphonique gratuite au niveau national, toutes initiatives qui ont accru la capacité d'intervention de la police en cas d'incident. En outre, le Premier Ministre Ramos-Horta et d'autres dirigeants locaux, ainsi que la police de la MINUT, ont redoublé d'efforts pour encourager les groupes d'arts martiaux à régler leurs différends de manière pacifique, décourager la violence et améliorer la situation en matière de sécurité.

32. Au cours de la première moitié de la période à l'examen, la police de la MINUT et ses unités de police constituées ont axé leurs efforts sur le rétablissement et le maintien de l'ordre à Dili. Par la suite, à partir de la fin du mois de novembre, un petit nombre de policiers de la MINUT ont été déployés dans les 12 districts en dehors de Dili, où ils ont travaillé en collaboration avec les membres de la PNTL qui étaient restés opérationnels tout au long de la crise et après, et à leurs côtés. Le déploiement de policiers de la MINUT à travers le pays a permis à ceux-ci de mieux comprendre la situation en matière de sécurité dans les districts et les a aidés à désamorcer les tensions dans certaines situations et éviter qu'ils ne dégèrent de manière violente, ce qui a notamment contribué à prévenir des combats de grande envergure entre groupes d'arts martiaux rivaux à Maubisse au début du mois de janvier. Pour encourager la coopération des communautés locales et les aider à mieux comprendre ses initiatives et activités, la police de la MINUT, en collaboration avec le Bureau de l'information de la MINUT, a diffusé des informations sur les opérations de la police dans le cadre de conférences de presse, d'émissions radiophoniques quotidiennes et de programmes réguliers à la télévision. La police de la MINUT a également fourni du personnel au Centre d'opérations conjointes et à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission.

33. La signature de « l'Accord sur le rétablissement et le maintien de la sécurité publique au Timor-Leste et l'assistance à la réforme, à la restructuration et au renforcement de la Police nationale timoraise (PNTL) et du Ministère de l'intérieur » conclu entre le Gouvernement du Timor-Leste et la MINUT le 1^{er} décembre 2006, a permis de clarifier le rôle et les responsabilités de la police de

la MINUT et ses relations avec la PNTL et le Ministère de l'intérieur. Comme prévu dans cet accord, une évaluation complète de la PNTL, portant notamment sur ses 13 districts, son quartier général et ses unités auxiliaires, et de ses unités spécialisées a commencé. Cette évaluation servira de base à l'élaboration d'un plan de réforme, de restructuration et de renforcement, qui portera sur tous les aspects du renforcement des capacités et du renforcement institutionnel de la PNTL et sera élaboré en étroite coopération avec les autorités timoraises afin d'en assurer la viabilité et sa pleine prise en charge par le pays. Il est envisagé, à ce stade, qu'il faudra jusqu'à cinq ans pour reconstituer complètement la PNTL en tant que force de police efficace.

34. Avec l'appui du Bureau des droits de l'homme et de la justice transitionnelle de la MINUT, du Bureau du Médiateur et des organisations de la société civile, la police de la MINUT a mis en place un processus de sélection des membres de la PNTL. Au 22 janvier 2007, 1 087 membres de la PNTL basés à Dili, sur un total de 1 232, s'étaient inscrits pour cette opération. À l'heure actuelle, 276 policiers ont suivi jusqu'au bout le cours de certification provisoire de l'Académie de police et, comme aucune allégation faisant état d'actes criminels ou de violations des droits de l'homme n'a été portée à l'attention de la MINUT à leur sujet, ils ont pu reprendre leurs fonctions en service actif, sans armes, sous la direction de la police de la MINUT. Au cours du processus de sélection, il a été déterminé que 342 membres de la Police nationale devaient faire l'objet d'une enquête plus approfondie. Dans les cas des membres restants de la PNTL basés à Dili, le processus de sélection se poursuit. Environ 2 000 membres de la Police nationale déployés dans les districts feront l'objet d'une évaluation au cours des prochains mois. À la demande du Gouvernement timorais, priorité a été donnée à l'évaluation des membres du Groupe d'intervention rapide, pour permettre le déploiement aux côtés des unités de police constituées de la MINUT, avant les élections, de policiers de ce groupe qui auront été sélectionnés et auront bénéficié d'une nouvelle formation. Les membres d'autres groupes spécialisés de la PNTL, notamment le Groupe des gardes frontière, feront également l'objet d'une évaluation approfondie dans le proche avenir.

35. Dans certaines sections de la société timoraise, la précarité de la situation en matière de sécurité à Dili est perçue comme un obstacle potentiel à la tenue d'élections à l'abri de la violence et d'actes d'intimidation, en particulier face à la menace posée par les armes qui n'ont pas été retrouvées depuis la crise. La police de la MINUT et les forces internationales de sécurité poursuivent leurs efforts conjoints pour retrouver et récupérer ces armes. En préparation des élections, la police de la MINUT a élaboré un projet de plan opérationnel pour assurer la sécurité nécessaire dans tout le pays, de la période de la campagne électorale jusqu'à la période suivant immédiatement les élections. La mise au point définitive et l'application de ce plan de sécurité pour les élections sont étroitement coordonnées avec le Bureau de l'assistance électorale de la MINUT et les autorités timoraises, avec l'appui opérationnel des forces internationales de sécurité selon que de besoin. Le déploiement de la police de la MINUT dans les 13 districts a été étroitement coordonné avec celui du personnel électoral.

36. Dans une lettre conjointe qu'ils m'ont adressée le 7 décembre (S/2006/1022, annexe), le Président Gusmão, le Premier Ministre Ramos-Horta et le Président du Parlement national, Francisco Guterres, ont demandé qu'une unité de police constituée vienne renforcer le déploiement de police de la MINUT afin que les élections se déroulent dans de bonnes conditions de sécurité et de manière pacifique,

et ont suggéré que le Portugal fournisse cette unité. J'appuie cette demande. Si elle est approuvée par le Conseil, l'unité de police constituée supplémentaire pourrait renforcer les capacités dont dispose la MINUT pour faire face aux problèmes de sécurité au cours de la période électorale et de la période suivant immédiatement les élections, en particulier à Dili et dans les districts adjacents d'Ermera, Aileu, Ainaro, Liquica et Manufahi, de manière à accroître la confiance de la population en ce qui concerne le caractère pacifique des élections.

B. Composante militaire

37. Lors d'une réunion tenue le 11 novembre 2006, le Gouvernement a informé la MINUT et les forces internationales de sécurité de son intention de « normaliser » les opérations des F-FDTL, justifiée par la conclusion de la Commission spéciale d'enquête indépendante selon laquelle il n'y aurait pas eu de massacre commis par les F-FDTL, contrairement aux allégations à cet égard. Les représentants de la MINUT à cette réunion ont noté que certaines sections de la société avaient encore des appréhensions au sujet des F-FDTL, et qu'il n'avait pas été donné suite à toutes les conclusions de la Commission d'enquête concernant les F-FDTL; ils ont engagé le Gouvernement à procéder avec prudence et à agir en étroite coordination avec les forces internationales de sécurité dans le pays. Le Gouvernement s'est engagé à soumettre un plan d'action décrivant les étapes de la « normalisation » des F-FDTL, dont la présentation est attendue par la Mission. Néanmoins, depuis cette date, on a vu de plus en plus de soldats armés des F-FDTL, en public, notamment à proximité du tribunal de district de Dili, le 12 janvier, lors d'une audience préliminaire concernant un certain nombre de soldats des F-FDTL. Ces soldats ont également fourni à l'occasion des services de sécurité statique pour des installations de l'État et des manifestations publiques. Certaines sections de la population ont trouvé que la présence de soldats armés des F-FDTL était intimidante et exacerbait le sentiment d'insécurité.

38. Le Gouvernement, avec l'appui de la MINUT, a entamé une étude détaillée du secteur de la sécurité, y compris les F-FDTL, le Ministère de la défense, la PNTL et le Ministère de l'intérieur. Les trois premières réunions d'un groupe de travail mixte sur la réforme du secteur de la sécurité ont eu lieu le 18 décembre 2006 et les 19 et 24 janvier 2007. Lors de ces réunions, présidées par le Vice-Ministre de l'intérieur, le Secrétaire permanent du Ministère de la défense et mon Représentant spécial adjoint pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit, les discussions ont été axées sur la portée à donner à l'étude ainsi que sur la proposition de créer un comité directeur mixte chargé de guider le groupe de travail. Ainsi qu'il est indiqué dans mon rapport du 8 août (S/2006/628, par. 62), l'étude portera notamment sur les réelles difficultés auxquelles le secteur de la sécurité a été confronté jusqu'ici et qui ont contribué à la crise d'avril-mai, les tensions entre la police et l'armée et les façons dont on pourrait modifier les relations entre elles pour les faire passer de la rivalité à la coopération. On s'attend à ce que l'évaluation de la PNTL et du Ministère de l'intérieur à laquelle la MINUT procède actuellement et les plans visant à reconstituer la Police nationale et à renforcer le Ministère de l'intérieur soient incorporés à l'étude. Pour aider le Gouvernement à effectuer cette étude, qui visera à faciliter l'adoption d'une approche holistique à l'égard du secteur de la sécurité et à coordonner les efforts de réforme menés dans les domaines de la police et de la défense, la MINUT nommera, en coopération avec d'autres partenaires, des

conseillers chargés de fournir un appui au Gouvernement en vue du renforcement de ses capacités institutionnelles.

39. Les officiers de liaison de la MINUT, outre qu'ils assurent une présence impartiale continue dans les trois districts frontaliers et à Dili, servent de personnel de base pour le Centre d'opérations conjointes et la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, ainsi que pour le Centre commun d'opérations logistiques. En outre, le chef de la liaison militaire, qui est le conseiller militaire principal de mon Représentant spécial, doit être au courant de l'évolution de la situation sur le plan militaire et de la sécurité dans l'ensemble du Timor-Leste. En conséquence, et compte tenu de la nécessité d'assurer des niveaux de liaison et de coopération uniformes avec les forces internationales de sécurité et la police de la MINUT, il se peut que certains officiers de liaison doivent être réaffectés à Baucau. Ceci leur permettrait de surveiller, en coopération avec la police de la MINUT, la situation dans les districts de l'est du Timor-Leste et de fournir des informations et des avis impartiaux à mon Représentant spécial sur les questions de sécurité liées dans ces districts, en particulier avant et durant les élections. En outre, les officiers de liaison de la MINUT fourniront une capacité d'appui pour l'exécution de fonctions découlant du Forum de coordination trilatérale et de l'arrangement technique militaire (voir par. 40 et 41 ci-dessous).

40. Sur l'initiative du Gouvernement, un forum de coordination trilatérale, réunissant des participants du Gouvernement, de la MINUT et des forces internationales de sécurité, doit être établi prochainement, suite à la signature le 26 janvier, à Dili, d'un mémorandum d'accord entre le Gouvernement timorais, l'ONU et l'Australie sur la fourniture d'une assistance au Timor-Leste. Dans le cadre de cet arrangement, le Forum de coordination trilatérale servira de mécanisme permettant au Gouvernement, à la MINUT et aux forces internationales de sécurité de discuter de questions intéressant la stabilisation de la situation en matière de sécurité au Timor-Leste, notamment les opérations de sécurité, et de favoriser une pleine coopération entre les participants, grâce à d'étroites consultations et au partage de l'information.

41. Dans le contexte de la coopération et de l'assistance envisagées aux paragraphes 5 et 7 de la résolution 1704 (2006), l'ONU, en septembre 2006, a proposé au Gouvernement de l'Australie, en tant que nation chef de file des forces internationales de sécurité, un accord technique de coopération avec la MINUT et d'assistance à la Mission (l'arrangement technique militaire) pour renforcer et officialiser les arrangements intérimaires de sécurité établis par l'échange de lettres entre le Département des opérations de maintien de la paix et l'Australie datées du 26 et du 29 mai, respectivement. Bien qu'utiles, ces arrangements intérimaires ne constituaient pas une capacité militaire spécifiquement destinée à fournir à la MINUT l'appui nécessaire en matière de sécurité, tel qu'il est décrit dans mon rapport du 8 août (S/2006/628, par. 117). Je suis heureux de constater qu'à la suite de négociations approfondies, l'ONU et l'Australie ont signé le 25 janvier, à New York, l'arrangement technique militaire, aux termes duquel l'Australie fournira deux compagnies armées dotées des éléments d'appui nécessaires, chargées d'assurer une protection adéquate aux locaux et aux biens de l'ONU et constituant une capacité d'intervention rapide qui puisse prêter main-forte à la police de la MINUT.

42. Avant la mise au point finale de l'arrangement technique militaire, les forces internationales de sécurité fournissaient un appui ad hoc à la police de la MINUT,

établissaient des postes de sécurité statiques devant certaines installations du Gouvernement à Dili, et s'occupaient des incidents en matière de sécurité en dehors de Dili. Des réunions hebdomadaires régulières ont été organisées entre les dirigeants de la MINUT et le commandement des forces internationales de sécurité, afin de maintenir la coordination et d'assurer le partage de l'information.

IV. Assistance pour la mise en œuvre du Pacte, la gouvernance démocratique, le développement socioéconomique et les secours humanitaires

A. Mesure visant à faciliter la mise en œuvre du Pacte

43. La mise en œuvre du Pacte entre le Timor-Leste et la communauté internationale suppose qu'il faudra réorienter, selon les besoins, le plan de développement national existant et le cadre de financement extérieur, en vue de surmonter la crise et ses causes. Son objectif est de faire en sorte que les activités de la MINUT soient complétées par des ressources budgétaires du Gouvernement et des programmes de coopération bilatéraux et multilatéraux et exécutées en coordination avec ces ressources et programmes. La structure du Pacte a été convenue à la suite d'une réunion convoquée, le 2 décembre 2006, par le Premier Ministre, M. Ramos-Horta, à laquelle ont assisté le Premier Vice-Premier Ministre, le Ministre de l'administration publique, le Représentant spécial par intérim de l'époque, M. Reski-Nielsen, et des représentants de la Banque mondiale. Elle prévoit la création d'un comité interministériel du Pacte, présidé par le Premier Vice-Premier Ministre et secondé par un secrétariat comprenant des représentants des institutions gouvernementales, avec le concours de la MINUT et de la Banque mondiale. Le Gouvernement a déjà commencé à définir ses priorités les plus pressantes qui découlent de la crise de 2006, notamment la tenue d'élections; la réconciliation nationale, la sûreté/sécurité publique, le renforcement des communications avec la société civile et l'ensemble de la société timoraise, la justice; l'aide humanitaire et le logement, l'amélioration de l'exécution du budget et de la fourniture des services de base, la création d'emplois pour les jeunes, la décentralisation et la réforme du secteur public. Le Gouvernement a proposé un calendrier d'exécution de 24 mois. La première réunion de haut niveau entre le Gouvernement et la communauté internationale au titre du Pacte doit avoir lieu le 5 février 2007.

44. Dans le cadre de l'approche intégrée qu'elle a adoptée, la MINUT a collaboré avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour faire en sorte que leurs programmes respectifs soient axés sur les priorités énoncées dans le Pacte. En septembre 2006, l'équipe de pays des Nations Unies à Dili et les institutions financières internationales ont recentré leurs activités compte tenu de la crise sur cinq secteurs prioritaires : services de base; gouvernance; création immédiate de revenus et développement économique; sécurité, règlement des conflits et réconciliation; démarginalisation des laissés-pour-compte. Les membres de l'équipe de pays des Nations Unies ont, en fonction de leurs compétences et de leurs mandats respectifs, pris en charge certaines tâches, mesure qui s'est également traduite par un renforcement des relations de travail entre les membres des organismes des Nations Unies.

B. Amélioration de la gouvernance démocratique

45. La MINUT a continué d'aider le Gouvernement et les organismes et partenaires de développement compétents à mettre en œuvre des politiques d'atténuation de la pauvreté et de croissance économique ainsi que des stratégies qui favorisent le renforcement du système démocratique. Elle a également fourni à un niveau élevé des conseils indépendants aux institutions de l'État ainsi qu'aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et autres partenaires de développement en vue de guider les efforts visant à assurer le renforcement des capacités à long terme. Les conseillers ont assuré des services divers, allant de la fourniture d'une assistance au processus électoral dans les domaines politique et juridique pour faire en sorte que les sexes spécifiques et les droits de l'homme soient pris en compte dans toutes les activités des institutions de l'État.

46. Dans le cadre de son approche intégrée, la MINUT collabore étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et en concertation avec les partenaires bilatéraux, en vue de promouvoir les projets de renforcement des capacités à long terme du Gouvernement pour les quatre organes de souveraineté de l'État. Ces projets visaient non seulement à améliorer les systèmes institutionnels, les compétences et les attitudes au sein de chacun de ces organes, mais cherchaient aussi à promouvoir l'équilibre et la séparation des pouvoirs, comme le prévoyait la Constitution. Les priorités immédiates de ces projets consistent notamment à poursuivre le renforcement du secteur de la justice ainsi que des organes de contrôle, notamment en apportant un appui au Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice et aux organisations représentant la société civile. Le Gouvernement du Timor-Leste et le PNUD ont conclu un accord tendant à fournir, avec l'aide des donateurs, un appui technique en vue d'améliorer les mesures de transparence et de lutte contre la corruption.

47. Avec le concours du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et en collaboration avec divers partenaires nationaux, le Bureau pour la promotion de l'égalité a offert aux responsables communautaires des stages de formation portant sur le renforcement du rôle des dirigeantes dans les conseils de village ainsi que du rôle des chefs de village dans la prévention de la violence au sein de la famille. Dans le cadre d'un projet visant à améliorer le rôle et la participation des femmes rurales dans l'édification de la nation, mené conjointement par le Gouvernement, la Commission européenne, le PNUD et UNIFEM, une série de dialogues ont été instaurés entre des dirigeantes nationales, des représentants du Bureau pour la promotion de l'égalité et des ministères, des femmes parlementaires et des représentantes dans les conseils de village, dans le but de renforcer les contacts entre les dirigeantes nationales et locales ainsi que les structures de soutien communautaire en faveur des femmes.

C. Développement socioéconomique

48. La majorité de la population du Timor-Leste continue de vivre dans la pauvreté et dans un état de dénuement chronique, un cinquième vivant avec moins d'un dollar par jour. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant (hors pétrole) se chiffrait à 360 dollars des États-Unis en 2005, le Timor-Leste étant placé au 142^e rang des 177 pays inclus dans le rapport sur le développement humain du PNUD pour 2006.

Le chômage (en particulier chez les jeunes) et l'absence générale de débouchés, surtout dans la capitale, aggravent les tensions sociales. Le Gouvernement est résolument déterminé à mettre en œuvre des politiques en faveur des pauvres, et consacre actuellement environ 34 % de l'ensemble du budget de l'État aux services sociaux. Toutefois, cette mesure n'a pas encore produit les résultats escomptés en matière de développement, en partie en raison de la faiblesse des capacités institutionnelles et humaines dans les ministères concernés et du taux d'exécution du budget. Plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux aident les autorités nationales à exécuter le budget.

49. Avec l'aide technique et financière de l'UNICEF, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du PNUD, le Gouvernement a lancé le 19 décembre 2006 un système national permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, dénommé Timor-Leste DevInfo. En outre, le PNUD, la Banque mondiale et l'Organisation internationale du Travail ont collaboré à une évaluation de la pauvreté, à l'amélioration des niveaux de vie et à l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'emploi axée sur le chômage chez les jeunes, qui est un grave problème et l'un des domaines prioritaires définis dans le Pacte. Un projet visant à construire cinq ponts dans les régions présentant un riche potentiel agricole dans l'est du pays est actuellement exécuté conjointement par le Gouvernement, la Commission européenne et le PNUD. L'OIT, en association avec le PNUD, poursuit la mise en œuvre d'initiatives visant à créer des emplois, telles la formation professionnelle et la création d'emplois de courte durée en vue de répondre aux besoins essentiels et d'atténuer les conflits.

D. Secours humanitaires

50. La situation des déplacés demeure au cœur de l'action humanitaire, environ 150 000 personnes, qui avaient été initialement déplacées par la violence en avril et mai 2006, continuant de vivre dans des camps et dans des communautés d'accueil dans les districts. Le Gouvernement a entrepris des efforts considérables pour s'attaquer à ce problème et coordonner l'assistance internationale. Plusieurs organismes des Nations Unies, dont le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation mondiale pour la santé (OMS), le FNUAP et l'UNICEF, ainsi que des organisations non gouvernementales internationales, ont fourni une aide alimentaire, une protection et des abris, assuré la gestion et la coordination des camps et des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'éducation et mené des interventions sanitaires d'urgence. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PNUD et l'OIT ont aidé à mettre en place des activités de subsistance et des programmes de travail contre rémunération, en particulier dans les quartiers de Dili touchés par la crise. Le PNUD a également entrepris une évaluation des dégâts causés aux habitations afin de mieux préparer la phase de relèvement et de reconstruction. Le Ministre du travail et de la réinsertion communautaire et le Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies ont coordonné l'aide humanitaire, avec le concours du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

51. Au début de novembre, le Premier Ministre et le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général de l'époque ont coprésidé un séminaire national sur la situation des déplacés, au cours duquel les ministères, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales sont convenus de redoubler d'efforts pour aider les déplacés à retourner dans leurs foyers à Dili ou à se réinstaller dans d'autres régions pouvant les accueillir. En conséquence, un plan opérationnel devant apporter des solutions durables aux problèmes de déplacement a été établi en vue de faciliter le processus de retour et de réinsertion. Toutefois, bien que ces chiffres varient, environ 100 000 personnes demeuraient déplacées en janvier 2007. Alors qu'en juin 2006, les déplacés étaient répartis à peu près également entre Dili et les districts, un mouvement s'est opéré de Dili vers les districts depuis lors, 29 000 personnes environ demeurant dans les camps de Dili et le reste étant hébergé dans des familles d'accueil dans les districts et dans les camps de déplacés à Baucau. Le début de la saison des pluies en décembre a aggravé la situation dans les camps de déplacés. La communauté internationale a aidé le Gouvernement à désigner et à créer de nouveaux sites pour héberger provisoirement les déplacés se trouvant dans des camps à haut risque. Au 31 janvier 2007, la distribution générale de vivres aux déplacés dans les camps du district de Dili prendra fin et sera remplacée par la fourniture d'une aide alimentaire sur la base d'une évaluation des besoins des personnes vulnérables. La distribution ciblée de vivres se poursuivra dans les districts.

52. La crise des déplacés devrait persister pendant un certain temps encore en raison de plusieurs facteurs structurels. Plus de 2 200 habitations ont été détruites et plus de 1 600 endommagées, ce qui veut dire que, dans l'avenir proche, plus de 20 000 personnes ne pourront toujours pas retourner dans leurs foyers. Le Gouvernement a mis sur pied des plans d'hébergement temporaire pour les familles dont les maisons ont été détruites et fournira des matériaux de construction pour la réparation des habitations endommagées. Toutefois, les plans de construction actuels ne permettent de répondre qu'à une part infime des besoins de logement. En outre, des problèmes fonciers et immobiliers complexes, de même que l'examen des demandes d'indemnisation, compliquent le retour et la réinsertion. En outre, tant que l'on ne se sera pas attaqué aux causes profondes de l'insécurité et de la crise politique, la possibilité d'apporter des solutions durables demeurera aléatoire étant donné que les déplacés continuent d'éprouver de réelles inquiétudes quant à la sécurité dans les zones de retour.

53. Un appel global a été lancé le 17 janvier 2007 pour répondre aux besoins qui subsistent en matière d'aide humanitaire et de protection pendant une période de six mois au-delà du mois de décembre 2006. Cet appel porte sur 31 projets d'un montant de 16,6 millions de dollars visant à apporter une aide humanitaire aux groupes les plus vulnérables et, plus particulièrement, aux populations déplacées, aux communautés d'accueil, aux enfants, aux femmes et aux jeunes, et à faciliter leur retour, leur réinstallation et leur réinsertion, notamment grâce à des activités destinées à créer des conditions propices à la réconciliation et à la coexistence pacifique. Les projets proposés dans l'appel sont axés en particulier sur les districts où se trouve actuellement la majorité de la population touchée. Par ailleurs, l'appel facilitera le passage rapide à la phase de redressement et de relèvement.

V. Appui

54. Lorsque la MINUT a été mise en place le 25 août 2006, elle a repris les effectifs limités, les locaux et le matériel vétuste du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL). Au cours des quatre mois qui ont suivi, la priorité ayant été accordée au déploiement de la police de la MINUT afin de rétablir l'ordre à Dili, l'administration de la Mission s'est attachée au départ à fournir un appui essentiel minimum à ces opérations de police. À l'heure actuelle, l'une des principales priorités est de faciliter et d'appuyer le déploiement des effectifs de police et du personnel de la MINUT chargé d'apporter une assistance électorale aux districts autres que de Dili en prévision des consultations électorales. La création de quatre centres d'appui régionaux à Baucau, Maliana, Suai et Oecussi, qui devraient être opérationnels au début de 2007, constituera un aspect essentiel de cette assistance. Les premières livraisons de nouveau matériel, notamment informatique, et de véhicules ont commencé au début de décembre 2006.

55. Par ailleurs, l'administration de la MINUT s'est efforcée de remettre en état les infrastructures de base dans toute la zone d'opérations de la Mission, étant donné que pratiquement tous les locaux et installations fixes des missions antérieures des Nations Unies avaient déjà été transférés au Gouvernement. Ce dernier a rapidement fait le nécessaire pour remettre à la disposition de la Mission les installations requises, mais la plupart avaient besoin d'être remises en état. Une autre tâche importante a consisté à recruter du personnel national et international supplémentaire pour la MINUT, compte tenu en particulier de l'éventail des compétences requises dans des domaines spécialisés.

VI. Aspects financiers

56. Dans sa résolution 61/249 du 22 décembre 2006, l'Assemblée générale m'a autorisé à engager, pour le fonctionnement de la MINUT du 25 août 2006 au 31 mars 2007, des dépenses d'un montant s'élevant à 170,2 millions de dollars. L'ensemble du budget de la Mission pour l'exercice financier 2006/07 est en cours d'établissement et sera présenté à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine au cours de la première partie de la reprise de sa soixante et unième session. Dans la même résolution, l'Assemblée a également décidé de mettre en recouvrement auprès des États Membres le montant de 170,2 millions de dollars approuvé pour le déploiement de la MINUT. En attendant que les États Membres soient avisés des montants qu'ils sont tenus de verser et que leurs contributions soient reçues, les activités de la Mission sont financées au moyen du Fonds de réserve pour le maintien de la paix. Au 30 novembre 2006, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 2 211 300 000 dollars.

VII. Observations et recommandations

57. La situation générale au Timor-Leste s'est améliorée, encore que la situation en matière de sécurité dans le pays reste précaire et le climat politique fluide. Les tensions politiques se sont, dans une certaine mesure, atténuées grâce aux efforts méritoires déployés par les dirigeants timorais pour instaurer un dialogue et favoriser la réconciliation. Il est important de poursuivre et d'approfondir ces efforts afin de s'attaquer, au moyen de politiques efficaces, à l'ensemble des causes à l'origine de la crise dans une perspective à long terme. Le caractère de la campagne électorale, la conduite des élections proprement dites et le processus de formation du gouvernement seront des indicateurs importants, de même que le retour et la réinstallation des déplacés, de la mesure dans laquelle le dialogue politique actuel a débouché sur une réconciliation tangible.

58. Le secteur judiciaire, élément essentiel de l'état de droit, reste faible dans bon nombre de domaines, et la MINUT, en collaboration avec de nombreux partenaires de la communauté internationale en général, est prête à contribuer à son renforcement. Il y a lieu d'espérer que la collaboration continue de la Mission avec le Gouvernement en vue de la réalisation d'une étude indépendante détaillée du secteur de la justice conduira à l'élaboration d'un plan stratégique global qui servira à guider les nouveaux efforts. L'application de mesures concrètes pour donner suite aux recommandations de la Commission spéciale d'enquête indépendante, qui a commencé récemment, contribuera pour beaucoup à accroître la confiance de la population dans l'état de droit. Il est indispensable, pour gagner la lutte contre l'impunité, que tous les acteurs au Timor-Leste, au niveau du Gouvernement et à celui des collectivités, restent pleinement déterminés à veiller à ce que justice soit rendue.

59. Dans le secteur de la sécurité, des progrès ont été faits en particulier en ce qui concerne l'évaluation de policiers timorais qui seront appelés à servir dans la PNTL; plus de 200 policiers ont déjà été sélectionnés et sont en service actif aux côtés de leurs collègues de la MINUT. Cependant, le processus de sélection et l'étude approfondie de la PNTL qui a été entreprise ont également révélé de graves difficultés et faiblesses, auxquelles il faudra s'attaquer dans le contexte du plan de réforme, de restructuration et de renforcement dont l'élaboration est en cours. Les F-FDTL pour leur part ont été innocentées par la Commission spéciale d'enquête indépendante en ce qui concerne l'allégation la plus grave portée contre elles, relative à un massacre perpétré à Taci Tolu les 28 et 29 avril, et un certain nombre de soldats ont fait l'objet de poursuites judiciaires pour des infractions qu'ils auraient commises au cours de la crise. Cependant, certaines des autres conclusions et recommandations contenues dans le rapport de la Commission et concernant les F-FDTL et la PNTL appellent des mesures.

60. Comme je l'ai souligné dans mon rapport précédent, les F-FDTL étaient aux prises avec des difficultés considérables, même avant la crise, et dans l'étude détaillée du secteur de la sécurité, il faudra adopter une approche globale à l'égard de ces difficultés et de celles auxquelles la PNTL est confrontée. Cette étude, réalisée par le Gouvernement avec l'appui de la MINUT, devrait aider à régler des problèmes qui perdurent dans ce secteur, à

rétablir la confiance de la population et de la communauté internationale dans les organes chargés de la sécurité et à instaurer de meilleures relations de coopération entre la PNTL et les F-FDTL.

61. Bien qu'il reste beaucoup à faire, la MINUT a accompli, en collaboration avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux, des progrès importants dans l'exécution de son mandat relatif à la mise en application de la législation transitionnelle, à la réforme de la police, aux élections et aux bons offices. Elle a adopté une approche intégrée, associant la mission de maintien de la paix à l'équipe de pays des Nations Unies pour coordonner les activités dans les domaines d'action prioritaires afin qu'elles produisent plus d'effets et donnent de meilleurs résultats au profit du Gouvernement et de la population du Timor-Leste. Parallèlement, pour répondre efficacement aux besoins simultanés du Timor-Leste à court, moyen et long terme, la MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies veillent à assurer la complémentarité de leurs travaux, la MINUT axant principalement ses efforts sur les problèmes immédiats dans les domaines prioritaires tandis que l'équipe de pays se concentre davantage sur les problèmes à moyen et à long terme, tout en cherchant à régler les questions humanitaires immédiates.

62. D'un autre côté, la MINUT a également dû faire face à un certain nombre d'obstacles et de défis. Certaines de ses sections ne sont pas encore dotées de tout le personnel voulu, en attendant le recrutement de personnel qualifié ayant les compétences requises dans des domaines spécialisés. Dans l'intervalle, certaines tâches prescrites – en particulier celles liées à l'appui au secteur judiciaire et à celui de la sécurité ainsi qu'aux enquêtes sur les infractions graves – ont progressé moins rapidement que prévu. Avec l'arrivée de personnel essentiel supplémentaire, les progrès dans ces domaines devraient s'accélérer.

63. À mon avis, la prolongation du mandat de la MINUT pour une période de 12 mois enverrait un message important concernant la volonté du Conseil de sécurité de maintenir son engagement vis-à-vis du Timor-Leste. Selon les évaluations, aucun changement majeur ne devrait être apporté au mandat de la Mission avant les prochaines élections présidentielles et parlementaires. Toutefois, pour renforcer la sécurité en vue de ce processus électoral critique, j'appuie la demande du Gouvernement tendant à ce qu'une unité de police constituée supplémentaire soit déployée. Cette unité serait basée à Dili pour appuyer les unités de police constituées existantes et répondre spécifiquement aux incidents susceptibles de se produire dans les districts de l'ouest adjacents à la capitale, où la situation peut être précaire, en particulier au cours de la période précédant et suivant les élections.

64. Après les élections, je compte faire rapport au Conseil de sécurité et présenter des recommandations concernant tout ajustement à apporter éventuellement au mandat et aux effectifs de la MINUT. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 8 août 2006, il se peut qu'après les élections, environ 600 policiers soient retirés progressivement et que la capacité des unités de police constituées soit ramenée à une unité comptant 140 hommes. Le rythme auquel les effectifs seront réduits devra faire l'objet d'un examen attentif dans le cadre d'une évaluation suivant les élections. Tant que la PNTL n'est pas pleinement reconstituée et développée, il est important que la MINUT dispose

d'un nombre suffisant de policiers et continue à apporter un appui au secteur de la sécurité et de l'état de droit.

65. Afin d'être viables à long terme, les efforts déployés dans la sphère politique et dans le secteur de la sécurité doivent rester entièrement sous la maîtrise des parties prenantes timoraises et bénéficier de leur appui. Ils doivent également être soutenus par des progrès tangibles et des dividendes dans le domaine du développement économique et social. Si l'on considère que le Timor-Leste tire à l'heure actuelle des revenus considérables des exportations de pétrole et de gaz, la création de capacités et le renforcement de l'exécution du budget seront essentiels pour jeter les bases d'une croissance durable. Pour le moment, cependant, les problèmes humanitaires dépassent encore les capacités du Gouvernement. Je me félicite par conséquent du nouvel appel global portant sur les six premiers mois de 2007. La communauté internationale des donateurs a apporté une assistance humanitaire généreuse au Timor-Leste en 2006. Il y a lieu d'espérer que les donateurs répondront de manière aussi généreuse à l'appel de 2007.

66. En conclusion, je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance à mon Représentant spécial, Atul Khare, et à mon ancien Représentant spécial, Sukehiro Hasegawa, pour la compétence avec laquelle ils ont dirigé la MINUT, ainsi qu'aux hommes et aux femmes de la MINUT et de l'Équipe de pays des Nations Unies pour le dévouement avec lequel ils se sont acquittés du mandat confié à la Mission par le Conseil de sécurité.
